



Pour une indemnisation de cambriolage

Par **patounette**, le **23/09/2008 à 19:09**

bonjour
J'ai été victime d'un cambriolage le 23 avril 2008 et ma compagnie d'assurance m'a fait venir un expert qui a évalué les dommages ensuite la secrétaire de ce dernier m'a dit que l'assurance devait m'indemniser.
Mais lorsque j'appelle mon assurance depuis maintenant plus de deux semaines on me réponds que quelqu'un vérifie mes factures.
J'aurais en fait simplement voulu savoir si c'est possible et si l'intérêt de m'envoyer un expert ne servait pas justement à ça.
En vous remerciant d'avance de votre réponse qui pourra peut être m'éclairer.

Par **jeetendra**, le **24/09/2008 à 09:37**

bonjour, patience vous allez être indemnisé, l'huissier a évalué et constaté votre préjudice, l'assureur se charge de vous indemniser, cordialement